

Café de la paix mardi 16 octobre 18h « l'envie »

École de la paix, 7, rue Très cloîtres



C'est une vieille femme hâve et décharnée. Elle rampe comme un serpent à quatre pieds. Fille d'Orgueil et de Satan elle ne peut supporter la supériorité d'autrui et se dévore le sang. Ses deux traits que dardent ses regards sont (courroux de la joie d'autrui » et « joie de l'adversité d'autrui ». Elle porte sur son dos « trahison » et « détraction » et se soutient sur flatterie. Trahison, avec sa boîte d'oignements et son couteau dissimulé, est experte à tromper. Elle fait beau visage aux gens frappe comme le scorpion mord sans aboyer. Détraction, qui l'accompagne, tient entre ses dents l'extrémité d'un glaive qui lui permet de faire des brochettes avec toutes les oreilles qu'elle a frappées de ses mensonges cruels. Elle forge de sa langue la calomnie. Elle a la queue ensanglantée comme le loup qui a égorgé une brebis".
Guillaume Diquerville « le pèlerinage de vie humaine » 1330-1332

La folle monomane de l'Envie. Théodore GERICAULT.

L'envie est un poison pour la paix des sociétés démocratiques moins soutenues par l'admiration d'êtres supérieurs; Elle développe la haine et la division entre égaux. Pour limiter les conflits on a besoin de justice Mais comment maintenir la valeur et l'égalité de chacun dans une société pluraliste ? La méritocratie est-elle équitable?

I

Pour une volonté de paix les différentes formes d'envie ne réclament pas toutes le même traitement

Il me paraît indispensable de distinguer au moins trois types d'envie, en partant de son degré quasiment nul, tout en reconnaissant que cette classification est floue, et que l'on ne fait par là que distinguer des classes au sein de ce qui est en fait un continuum. Tout d'abord, l'envie, en un sens très faible, peut être justifiée : je parlerai alors d'un effet du "sentiment d'injustice". Un enfant qui ressent constamment l'impression que son frère ou sa sœur lui sont préférés par ses parents devient "envieux", et cela peut conduire à la violence. Mais il est possible qu'il ait raison, et qu'effectivement il soit moins bien traité que ses frères et sœurs. Qui pourrait le blâmer de ressentir de la souffrance devant cette flagrante injustice ? De justes parents doivent traiter équitablement tous leurs enfants, et voir une mauvaise envie à l'œuvre dans le

Café de la paix mardi 16 octobre 18h « l'envie »

comportement de celui qui se sent légitimement victime serait une sorte d'illusion d'optique : c'est l'injustice qu'il faut réparer, et non "l'envie" qui est à soigner.

(...)on dira qu'il n'est pas nécessaire de condamner comme "envieux" les "pauvres" qui voient se pavaner les "riches" de manière obscène, alors qu'eux-mêmes éprouvent les plus grandes difficultés à survivre. (...)S'il y a réelle injustice, il ne faudrait même pas parler "d'envie", mais de "juste revendication" (...). Le problème est bien que le "sentiment d'injustice" peut être moralement fondé ou non. Il nous faut donc une théorie de la justice. Sinon, n'importe qui peut se sentir "injustement traité". Tout le monde peut considérer qu'il "mérite" un meilleur sort que le sien, ou que les succès des autres sont "immérités". Il faut proposer une théorie du mérite, ou un substitut à cette théorie (ce que J Rawls a eu le ... mérite de faire, avec sa théorie des "attentes légitimes")...:

La deuxième forme de l'envie, en laquelle le sentiment d'injustice, avec tout le vague qu'implique la notion subjective de "sentiment", peut se transformer, en menant par exemple à une forme radicale d'égalitarisme absolu, c'est lorsque je souffre du bonheur d'autrui. Je préférerais qu'il fût moins heureux. Cette forme d'envie est courante, en particulier sous la forme, plus complexe il est vrai, de la jalousie amoureuse, ou professionnelle : si je suis amoureux d'une femme, et qu'elle me quitte pour un autre, j'envie cet autre, car j'aimerais être à sa place (le contraire de l'empathie). En toute rigueur, on devrait dire que j'étais jaloux lorsque je la (le) soupçonnais de désirer un autre, et que je deviens "envieux" lorsqu'elle (il) m'a quitté pour l'autre. A condition que cette passion ne mène pas à ma mort ou à des comportements criminels, elle paraît très "humaine", et chacun l'a ressentie ou peut la comprendre. (...) la réflexion morale devrait me permettre de combattre en moi l'envie, et de me dire qu'au fond, même si ce manque est terrible pour moi, mieux vaut que celui ou celle que j'aime soit heureux(se). Si la philosophie morale existe depuis les Anciens, c'est précisément pour nous entraîner, au sens d'un exercice mental, à modifier notre attitude face à ce genre de situations tragiques. Tragiques, parce qu'il n'est guère possible que deux personnes puissent vivre amoureusement avec une troisième, que deux peuples puissent posséder au même titre la même terre, par exemple Jérusalem, sauf à accepter le deuil de son désir, ou (pour ce qui est d'une ville, pas d'une personne !) à accepter des compromis, par exemple en divisant la ville en deux (...)

Si je perds un bras, je peux envier ceux qui ont encore leurs deux bras, mais il faut que je me dise sans cesse que ce n'est pas parce que les autres ont deux bras que je souffre autant, c'est juste parce que je n'en ai plus qu'un : des espaces de possibles me sont fermés, ma liberté s'en trouve limitée. Que me ferait le fait que les autres perdent aussi un bras ? C'est à l'évidence ridicule, même si cela peut être psychologiquement compréhensible, encore que moralement critiquable. Par ailleurs, l'envie paraît bien être liée analytiquement au concept de "comparaison". Rousseau aurait aimé supprimer la comparaison de soi avec les autres. Autant vouloir supprimer l'humanité. Or, la comparaison *peut* amener à un sentiment d'infériorité (ou de supériorité !), en dépit, voire même du fait de la déclaration officielle de l'égalité de principe de tous les êtres humains. Je suis "moins intelligent (beau, savant, talentueux, séduisant, chanceux ...) que X", alors que nous sommes en principe égaux, donc je m'en veux, et j'ai tendance à l'envier(...)

La troisième forme d'envie, la "vraie", la "pure", la pire, consiste à préférer "en" avoir moins, pourvu que mes "rivaux" n'en aient pas plus que moi. Si je n'ai plus qu'un bras, et que les autres en ont deux, je préférerais perdre mon seul bras, à condition que tout le monde perde ses deux bras.

Il est hors de question de nier l'existence de cette passion de l'âme, que les anti-démocrates n'ont eu de cesse de mettre au cœur de la revendication égalitaire, qu'ils haïssent(...).

Le plaisir pris à faire souffrir autrui existe, c'est absolument certain, mais, du point de vue moral, il n'a aucune valeur et les comportements qu'il engendre doivent être combattus avec

Café de la paix mardi 16 octobre 18h « l'envie »

la plus grande force, par l'éducation et par le Droit. Mais c'est aussi une forme de la bêtise, et de ce fait, on doit pouvoir espérer, non l'éradiquer (qui croit possible d'éliminer toute "bêtise"?), mais tenter d'en diminuer les effets néfastes, par l'éducation.

Une critique amicale de Jean-Pierre Dupuy | Revue du Mauss permanente
http://www.journaldumauss.net/spip.php?page=imprimer&id_article=668 2

II

Selon Rawls une société bien ordonnée¹ est nécessaire pour limiter la conflictualité issue de l'envie

"L'envie, c'est cette " haine impuissante » dont parle Stendhal et qui est d'abord haine de soi.²
« Il faut craindre celui qui se hait lui-même, avertissait Nietzsche, car nous serons les victimes de sa vengeance. » L'envieux est taraudé par le doute : il ne vaut probablement rien et la supériorité de l'Autre est irrémédiable. Tout ce qui peut faire obstacle à cet effondrement des bases de l'estime de soi doit être mobilisé dans la lutte contre le mal. Or, tant l'architecture d'une » société bien ordonnée que la teneur même des principes de justice offrent, selon Rawls, toute garantie à ce sujet.³

La subordination obstinément maintenue de l'économique par rapport au politique, de l'efficacité par rapport à la liberté c'est-à-dire du second principe par rapport au premier, et du principe de différence par rapport à la clause sur l'égalité des chances, de même que la primauté accordée à ce bien fondamental que sont les bases sociales du respect de soi-même, prennent ici tout leur sens. Dans la bonne société rawlsienne, il est publiquement reconnu que tous ont le même statut et la même valeur morale, parce que ce statut et cette valeur ne sont nullement corrélés aux différences de pouvoir, de position sociale et de richesse économique, mais ne dépendent que des libertés et des droits dont la répartition égalitaire est garantie par le

¹ Une société bien ordonnée tend à gagner la loyauté de ses membres et à se stabiliser d'elle-même.

² Dupuy s'inspire de René Girard selon lequel: « *Le sujet éprouve donc pour son modèle un sentiment déchirant formé par l'union de ces deux contraires que sont la vénération la plus soumise et la rancune la plus intense. C'est là le sentiment que nous appelons "haine". Seul l'être qui nous empêche de satisfaire un désir qu'il nous a lui-même suggéré est vraiment l'objet de haine. Celui qui se hait se hait d'abord lui-même, en raison de l'admiration secrète que recèle sa haine. Afin de cacher aux autres et de se cacher à lui-même cette admiration éperdue, il ne veut plus voir qu'un obstacle dans son médiateur (entre lui et l'objet). Le rôle secondaire de ce médiateur passe donc au premier plan et dissimule le rôle primordial de modèle religieusement imité.* »

³ La conception rawlsienne de la justice intègre en effet, et pose comme primordiale, la distribution égale des libertés : *loin que la justice sociale constitue une valeur qui s'oppose à la liberté individuelle, elle la comprend comme son moment essentiel.* Les principes de justice s'énoncent comme suit

1. Premier principe : chaque personne doit avoir un droit égal au système le plus étendu de libertés égal pour tous, qui soit compatible avec le même système pour les autres.
2. Second principe : les inégalités sociales doivent être organisées de telle façon que a) elles soient attachées à des fonctions et à des positions ouvertes à tous conformément au principe de l'égalité des chances ; b) les inégalités sociales soient organisées de façon à ce qu'elles apportent au plus désavantagé les meilleures perspectives.

Le premier principe est conforme à la lettre de la Déclaration de 89 et se rattache à la formulation kantienne du principe du Droit'. L'originalité de la démarche consiste à en faire un axiome lexicalement premier par rapport aux autres. Le principe 2a reprend la caractérisation « anti-privileges » de l'égalité que l'on trouve dans la Déclaration, mais y adjoint le principe contemporain de l'égalité des chances'. Le principe 2b, ou *principe de différence*, est le plus original; il porte la charge de la répartition des inégalités sociales', et donc celle de régler directement le problème de la distribution de la plupart des « biens premiers », le revenu en particulier. Les principes sont organisés *lexicalement*, autrement dit selon l'ordre du dictionnaire : pour savoir si un mot en précède un autre, on ne tient pas compte de la deuxième lettre si les premières sont distinctes.

Café de la paix mardi 16 octobre 18h « l'envie »

premier principe. Une société qui laisserait dépendre le statut, et donc les bases sociales de l'estime de soi (puisque l'on ne se respecte soi-même que dans la mesure où les autres vous respectent), des positions relatives dans la hiérarchie sociale, s'exposerait à cette conséquence indésirable que l'on ne pourrait affirmer sa valeur personnelle qu'aux dépens de celle des autres, les conditions de l'estime de soi s'apparentant alors à une ressource en quantité finie que devraient se disputer les sociétaires. Si, au contraire, l'on affirme sa valeur morale au travers d'une égale citoyenneté et d'une égale liberté, ces conditions sociales du respect de soi échappent à la fatalité de la rareté qui s'abat sur tout ce qui relève de l'économique. Entre l'économique et le moral, le lien, rappelons-le, est purement instrumental, c'est un rapport de moyen à fin. Les plus mal lotis n'ont pas à se sentir inférieurs à ceux qui les dépassent, puisque tout le monde reconnaît publiquement que ces derniers n'ont aucun mérite à cela".

Jean-Pierre Dupuy, *Le sacrifice et l'envie*, Paris, 1992, © Calmann-Lévy; pp. 177-179.

III

Pour l'égalité des chances plutôt les « attentes légitimes » que la « méritocratie. »

Rawls fait intervenir à ce point un argument dont le statut ne manque pas d'être problématique : « Nul ne mérite sa place dans la répartition des atouts naturels, pas plus que sa place de départ dans la vie. » Il existe des inégalités naturelles, ce que Rousseau ne niait pas, et des facteurs contingents tels que le lieu de naissance influent à n'en pas douter sur la destinée de chacun. On apprécie la beauté physique, mais il ne paraît pas plausible de l'attribuer au mérite de la personne dotée d'une telle qualité pourquoi le faire lorsqu'il s'agit des qualités intellectuelles, voire des capacités à faire des efforts, elles mêmes influencées, comme nous l'apprennent avec délectation les sociologues « critiques », par les habitudes acquises dans sa famille⁴? De même, les contingences de l'histoire individuelle font que telle personne va avoir l'occasion d'exercer ses talents, alors que telle autre ne l'aura jamais, quand bien même elle *aurait pu* exhiber certaines vertus si les circonstances avaient été autres. Au total, conclut Rawls, le mérite ne saurait constituer un critère de répartition objectif⁵. Cela dit, les individus ont le *droit* de

4 Le sociologue Bourdieu, en étudiant le rôle du système d'enseignement dans la « reproduction sociale » a mis en évidence la fiction du mérite individuel. Ce système se dit capable de sélectionner les meilleurs, en fait, il ne fait que reproduire le classement social au départ. Les meilleurs sont en réalité des « héritiers ». Pour compenser une telle discrimination sociale, notre société a une politique de « discrimination positive », ainsi des quotas seront réservés aux représentants d'un groupe socialement discriminé dans telle grande école de prestige. Mais les très vifs débats, en France, autour de ce procédé, montrent bien qu'il ne résout pas le problème

⁵ *La question posée est, au fond, la suivante : l'école pourra-t-elle être considérée comme une institution juste lorsque l'échec scolaire sera devenu socialement aléatoire, lorsque, par exemple, la proportion d'enfants d'ouvriers en classes préparatoires sera conforme au poids de leur classe sociale dans la société ? La philosophie de la justice de Rawls est, à nouveau, mobilisée : ici, dans son troisième principe (le principe de différence, qui n'autorise d'inégalités que si elles sont à l'avantage des plus défavorisés). La formulation de ce principe repose sur une mise en doute de la notion même de « mérite » qui fonde le second principe : de quoi un individu peut-il être tenu comme pleinement responsable, lorsqu'on exclut toute forme de hasard et d'héritage ? Mais il repose aussi sur une intuition centrale : non seulement il faut atténuer les effets inégalitaires de la compétition dès lors que celle-ci peut être soupçonnée d'inéquité mais, plus fondamentalement, il faut prendre en considération le fait*

Café de la paix mardi 16 octobre 18h « l'envie »

s'attendre à ce que telle ou telle action, menée dans le cadre des règles publiques, produise en général, compte tenu des aléas inévitables, certains effets bénéfiques pour eux. Rawls illustre cette idée *d'attentes légitimes* par une comparaison avec le sport : lorsque nous disons que tel ou tel « aurait mérité de gagner », nous ne voulons pas dire que le résultat de la compétition doit être révisé : nous acceptons l'idée que les contingences de l'action peuvent faire que celui qui l'emporte ne soit pas celui qui a le mieux joué. Ce que nous espérons lorsque nous inventons des règles, c'est que le jeu qu'elles constituent sera tel qu'il conduira en général au développement optimal de certaines qualités, requises pour la production du résultat recherché, et qu'il incitera les joueurs à chercher à actualiser ces qualités. Un jeu qui avantagerait celui qui prend le moins de risques n'aurait guère de chances de favoriser le comportement audacieux. Mais les règles une fois établies, nous pouvons laisser les joueurs s'affronter, sans aller sonder leurs cœurs et leurs reins pour savoir lequel est le plus « méritant ».

Autrement dit, la substitution de la* notion d'attente légitime à celle de mérite permet d'échapper aux reproches d'envie et d'inefficacité⁶, voire à celui d'uniformisation, sans que l'on ait à se fonder sur un concept moralement problématique comme celui de mérite⁷. Le mérite *moral*, si on le définit par la dignité attachée à tout être humain, étant *a priori* le même pour tous, la conception mérito-démocratique ne pourrait conduire qu'à l'uniformisation égalitariste. Si l'on définit le mérite moral non comme la seule dignité d'être humain, mais comme étant lié à la moralité des intentions des agents, on tombe dans le cercle vicieux : ce sont en effet les règles de justice qui définissent ce qu'est un *comportement* juste, conforme à leurs prescriptions, mais aussi une *action* juste, autrement dit accomplie par respect pour elles (« par devoir », au sens kantien). On peut ajouter qu'il serait contradictoire de vouloir récompenser la vertu en tant que telle, alors qu'elle se définit précisément comme ce qui ne doit pas avoir besoin d'incitations empiriques pour se manifester

Alain Boyer Justice et égalité Notions philosophiques III

que la vie sociale ne se réduit pas à la compétition et qu'elle implique, tout autant sinon plus, la dimension de la solidarité et de la coopération

⁶ A Smith dans sa théorie des sentiments moraux défend que la nature nous a fait admirer les riches et les puissants, parce que l'ordre social est plus sûr s'il repose sur des distinctions visibles plutôt que sur des qualités moins éclatantes comme le sont la vertu et la sagesse.

⁷ Selon Crosland, « *Même si tous les ratés pouvaient être convaincus qu'ils ont eu les mêmes chances que les autres, leur amertume n'en serait pas adoucie, elle pourrait même en être aggravée. Lorsque les perspectives de réussite sont clairement inégales et la sélection clairement faussée par des critères de fortune et de naissance, les gens peuvent se pardonner leur échec en se disant qu'on ne leur a jamais donné leur chance, que le système est injuste, que les plateaux de la balance étaient trop déséquilibrés. Mais si la sélection se fait à l'évidence par le mérite, cette source d'auto-indulgence disparaît ; l'échec entraîne un sentiment d'infériorité totale, sans excuse ni consolation. Et cela, par une bizarrerie du caractère humain, attise positivement l'envie et le ressentiment envers les succès d'autrui.* » C. Crosland, cité dans F. Hayek [1994, p. 437].